

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 04 SEPTEMBRE 2017



Le 11 octobre dernier, a eu lieu l'inauguration du restaurant scolaire de la commune déléguée de la Côte d'Aime en présence de messieurs Jean-Luc Boch, maire de la Plagne Tarentaise, Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de la Côte d'Aime, Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, Auguste Picollet, vice-président du conseil départemental, mesdames Christiane Charrière et Martine Hoën, adjointes au maire chargées du social, des enseignants et des entreprises qui ont participé à la rénovation du restaurant.



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept

Le 04 septembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD-GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, GIROND Emmanuel, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés :

MMES BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), GENSAC Véronique, 4e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre), GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à FERRARI Valérie), conseillères municipales

MM. OUGIER Raphaël (pouvoir à BOCH Jean-Luc), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD GARCON Freddy), conseillers municipaux

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, KOUMANOV Stefan, OLLINET Alain, MORIN Sébastien, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme HOËN Martine est élue secrétaire de séance

Finances

1. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SDIS73

Monsieur Patrice MEREL rappelle que conformément à la loi du 3 mai 1996 relative à la départementalisation, le syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) centralise la gestion et le financement des moyens humains et des équipements concernant les missions des sapeurs-pompiers, telles que définies dans le règlement opérationnel.

Ainsi, au titre des opérations de construction, réhabilitation, rénovation et extension des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), il appartient au « SDIS » d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement.

Le montage financier de ces opérations repose d'une part sur le « SDIS » et d'autre part sur les communes et/ou les EPCI concernés, sous forme de participation spécifique non incluse dans leurs contributions annuelles au « SDIS ».

Monsieur Patrice MEREL ajoute que le SDIS 73 souhaite acquérir des locaux en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) dans un immeuble en cours de construction sis à Plagne Centre afin d'installer le centre de secours dans des locaux adaptés et répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Le principe de financement ci-dessus énoncé implique donc que la « commune » participe au financement de cette opération, suivant les termes prévus dans une convention.

Sur la base du montant estimatif de l'opération défini à

l'article 2, monsieur Patrice Merel présente le montage financier de l'opération sachant que la commune doit également mettre à disposition le foncier pour une valeur de 200 000 euros.

Financement du projet				
FCTVA Foncier		39 357.00 €	16.329%	Participation hors recettes
FCTVA construction des locaux		383 351.12 €		
FCTVA Frais d'acte 30 000€		4 921.20 €		
FCTVA Aménagement		210 627.36 €		
Sous total FCTVA		638 256.6 €		
La commune	foncier	200 566.18 €	44.401%	53.066%
	construction locaux/frais d'acte/aménagement	1 535 018.57 €		
Sous total Commune		1 735 584.75 €		
Le SDIS	foncier	0.00	39.270%	46.934%
	construction locaux/frais d'acte/aménagement	1 535 018.57 €		
Sous total SDIS		1 535 018.57 €		
TOTAL		3 908 860.00 €	100,00%	100,00%

Monsieur Patrice MEREL indique que la commune serait prioritaire et serait remboursée des sommes versées dans le cas où le SDIS envisagerait de se séparer des locaux ou d'en changer la destination. Monsieur le maire ajoute que ce point est une première en Savoie.

En effet, et pour tous les centres de secours cofinancés par les communes, aucune compensation n'était prévue en cas de revente du bâtiment.

Afin d'assurer une visibilité financière pour les « parties » et suivant le planning prévisionnel prévu à ce jour, monsieur Patrice MEREL présente les participations prévisionnelles annuelles de la « commune » :

Exercice	Construction/foncier/frais d'acte/	Aménagement	Total
2017 (fin ex.)	961 762.59 €	0.00	961 762.59 €
2018	182 266.77 €	449 400.00 €	631 666.77 €
2019	54 869.08 €	87 286.31 €	142 155.39 €
Total	1 198 898.44 €	536 686.31 €	1 735 584.75 €

Aujourd'hui, afin d'acter ces engagements, il convient donc d'approuver la délibération ainsi que les pièces qui s'y rapportent, incluant la convention de participation financière.

Monsieur Richard BROCHE s'étonne de ne pas voir apparaître, dans ces tableaux, la participation de la commune d'Aime-La-Plagne.

Monsieur Patrice MEREL explique que, dans un premier temps, l'accord financier est passé entre la commune accueillant le centre de secours et le SDIS. L'étape suivante sera la conclusion d'une convention entre les communes de La Plagne Tarentaise et Aime-la-Plagne pour cette participation financière.

Monsieur Richard BROCHE aurait souhaité que cette convention soit également présentée ce soir car aucune certitude n'existe concernant la participation d'Aime-La-Plagne.

Monsieur le maire répond que le centre de secours en montage est indispensable à la station de Plagne Aime 2000, que l'aménagement de ce dernier se fait en concertation avec Aime-La-Plagne et qu'il ne voit aucune raison qui pourrait motiver leur refus à la participation financière de 20% des sommes présentées ci-dessus.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur le devenir des locaux actuels du centre de secours qui appartiennent au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP). Il demande si une partie de la vente de ce bâtiment ne pourrait pas revenir à la commune pour financer ce nouveau centre de secours.

Monsieur René ALLAMAND répond que cette question sera débattue au prochain conseil syndical du SIGP.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que lors d'une commission urbanisme, il a été évoqué l'achat de 5 appartements qui ne sont pas prévus dans l'opération financière présentée (studio). Monsieur Patrice MEREL explique que ces locaux loués par la commune et non achetés, correspondent à des logements mis à disposition des pompiers d'astreinte. Joël OUGIER SIMONIN s'étonne que la commune n'investisse pas également pour les logements, il estime que la gestion financière n'est pas optimale. Monsieur Patrice MEREL indique que des appartements sont actuellement loués pour le personnel et que ceux-ci ne le seront plus une fois que le SDIS sera transféré dans le nouveau bâtiment. Cela n'aura donc pas d'impact sur la gestion communale. Monsieur le maire ajoute que la collectivité a préféré ne pas acheter ces appartements afin d'éviter d'augmenter le budget.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA s'interroge sur le financement de l'emprunt par les 4 communes.

Monsieur le maire répond que le budget par commune historique n'existe plus, mais rappelle que la commune historique de Macot La Plagne prend en charge 73% des dépenses et que l'ensemble des emprunts des 4 communes

seront supportés par le budget général de La Plagne Tarentaise, donc à 73% par Macot La Plagne.

Le conseil municipal approuve la convention financière à passer avec le SDIS dans le cadre du projet du nouveau centre de secours de La Plagne.

Monsieur Richard BROCHE informe qu'il vote contre cette délibération car la convention de participation d'Aime la Plagne n'est pas présentée ce soir. (Votants : 44, pour : 35, Abstention : 7, Isabelle GIROD GEDDA, Valerie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET, Didier ANXIONNAZ, Maryse BUTHOD, Emmanuel GIROND, Sylvie EMPRIN, Contre : 2, Richard BROCHE, Joël OUGIER SIMONIN)

2. TARIFS GARDERIE BELLENTRE

Madame Sylvie EMPRIN propose au conseil municipal que les tarifs de la garderie de la commune déléguée de Belleentre soient fixés comme suit :

Tarifs :

7h30 – 8h30 : 1€

16h30 – 19h00 : 2.50€

Les tarifs s'appliqueront quel que soit le temps de garde de l'enfant.

Le conseil municipal approuve les tarifs de la garderie de Belleentre comme énoncés ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

3. CFE - EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES EXONÉRATION EN FAVEUR DES GITES ET MEUBLES DE TOURISME — SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DES MEUBLÉS ORDINAIRES.

Madame Séverine BRUN informe l'assemblée que la commission CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) s'est réunie le 17 janvier et le 10 août 2017. La demande des élus est de maintenir la recette globale à l'identique.

Elle explique que l'exonération des meublés ordinaires entraînerait une perte financière annuelle de 166 000 euros alors que l'exonération des locations de meublés classés touristiques à l'échelle de La Plagne Tarentaise représente un écart de 5 911 euros (positif).

Suite à ces réunions et grâce à l'aide de la DGFIP, il est ainsi proposé :

- La suppression de l'exonération de plein droit des meublés ordinaires (ce qui évite la perte annuelle financière de 166 000 euros annuelle).

- L'exonération des meublés de tourisme rattachés ou pas à l'habitation principale : exonération de plein droit pour l'ensemble des meublés de tourisme classés de La Plagne Tarentaise (y compris ceux qui ne l'étaient pas auparavant) - Incidence financière pour la collectivité (selon les éléments connus à ce jour) 5 911 euros de plus à partir de 2018.

- L'exonération des établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence.

Mme Séverine Brun explique qu'une démarche incitative avec un accompagnement personnalisé va être menée en collaboration avec le SIGP pour les personnes souhaitant classer leur meublé.

Le conseil municipal approuve les propositions présentées ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

4. COTISATION MINIMUM- INTÉGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES MONTANTS DE BASE MINIMUM

Madame Séverine BRUN explique que suite à la fusion des 4 communes, les régimes d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les loueurs, d'une part, et les tranches d'imposition de la CFE, d'autre part, sont très hétérogènes. Afin d'harmoniser la CFE sans créer de choc fiscal pour les contribuables, il avait été demandé par la commission du 17 janvier 2017 si une possibilité de lissage pour l'harmonisation des tranches était envisageable, dans le même état d'esprit que pour la taxe d'habitation.

Suite aux diverses simulations de la DGFIP proposées aux deux réunions de la commission spéciale CFE, réunie les 17 juillet et 10 août 2017, la proposition faite au conseil municipal est de délibérer sur l'intégration fiscale progressive des montants de base minimum (PJ) sur la durée maximale soit 10 ans.

Madame Séverine BRUN propose également de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum comme suit :

En Euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	510
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	560
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	560
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	560
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	560
Supérieur à 500 000	560

Le conseil municipal décide d'instaurer une intégration fiscale progressive des montants de base minimum de cotisation foncière des entreprises sur une durée de 10 ans et approuve les montants de base minimum comme présentés ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

Administration générale

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Christiane CHARRIÈRE informe le conseil municipal que des modifications ont été apportées sur le règlement intérieur du multi accueil les p'tits bonnets. Celles-ci concernent la gestion des absences des enfants (prise en compte à partir du 1er septembre 2017) et la fourniture des couches par la structure (à partir du 1er janvier 2018).

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil les p'tits bonnets telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 44, pour : 44)

6. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Madame Isabelle GIROD-GEDDA explique qu'une garderie periscolaire va être mise en place à l'école de la commune déléguée de Belleentre et propose les horaires suivants : 7h30 à 8h30 et 16h30 à 19h00. Elle présente ensuite le règlement intérieur de cette garderie. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la garderie de l'école de Belleentre. (Votants: 44, pour : 44)

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Après que madame Isabelle GIROD-GEDDA ait rappelé que les Temps d'activités périscolaires (TAP) sont maintenus pour l'année scolaire 2017-2018, le conseil municipal approuve le règlement intérieur des TAP de la commune déléguée de Belleentre pour validation annuelle. (Votants: 44, pour : 44)

8. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Considérant les effectifs à la rentrée 2017 à l'école de Valezan, monsieur Pierre GONTHIER explique que les horaires de la garderie vont être modifiés comme suit :
- De 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi
-De 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie de l'école de la commune déléguée de Valezan. (Votants: 44, pour : 44)

9. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Madame Martine HOËN présente les nouveaux horaires de la garderie de l'école des Villards, commune déléguée de La Côte d'Aime pour la rentrée scolaire 2017-2018 : de 7h15 à 8h20, de 11h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h30 tous les jours sauf le mercredi de 7h15 à 8h20 et de 11h30 à 12h00.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie de l'école des Villards de la commune déléguée de La Côte d'Aime comme présentées ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

10. INSCRIPTION COUPES DE BOIS POUR 2018

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages. Il convient d'autoriser l'office national des Forêts (ONF) à réaliser les opérations de vente des coupes à asséoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier des communes déléguées de Macot La Plagne, Belleentre.

Le conseil municipal approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2017, pour les communes déléguées de Macot La Plagne, Belleentre. (Votants : 44, pour : 44)

Ressources humaines

11. MODALITÉS DE RÉALISATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il convient au conseil municipal d'approuver les modalités concernant les heures complémentaires et supplémentaires en référence à la réglementation en vigueur et validés en commission Ressources Humaines et en comité technique.

Il est ainsi proposé que les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées par les agents soient en priorité récupérées dans un délai de 1 mois dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service. Il ajoute qu'un paiement pourra être effectué si la récupération n'est pas possible selon la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal approuve les modalités concernant les heures complémentaires et supplémentaires des agents en référence à la réglementation en vigueur et validés en commission Ressources Humaines et en comité technique. (Votants : 44, pour : 44)

12. APPROBATION DU PLAN DE FORMATION PRÉVISIONNEL 2017

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Monsieur Pierre GONTHIER présente Le plan de formation prévisionnel pour l'année 2017. Il est précisé que les formations sécurité obligatoires ne sont pas mentionnées dans ce plan et font l'objet d'un suivi spécifique.

Ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

Monsieur Pierre Gonthier ajoute que la réglementation oblige maintenant à faire approuver le plan de formation par l'organe délibérant.

Le conseil municipal approuve le plan de formation prévisionnel pour l'année 2017. (Votants : 44, pour : 44)

13. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2017-203 PORTANT CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM NON PERMANENT POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Suite à un changement d'affectation à la demande d'un agent ATSEM titulaire, monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2017-203 initialement libellée : Création d'un poste d'ATSEM non permanent pour la commune déléguée de Bellentre.

Il propose ainsi la transformation d'un poste d'ATSEM à temps complet 35 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, pour la période du 31 août 2017 au 30 août 2018 pour la commune déléguée de Bellentre par un poste d'ATSEM à temps non complet 30 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, pour la période du 1er octobre 2017 au 30 août 2018 pour la commune déléguée

de Macot La Plagne.

Le conseil municipal approuve la modification proposée ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

14. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN CDD POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Anthony FAVRE expose que la nouvelle organisation du service de restauration scolaire de la commune déléguée de Bellentre nécessite également une nouvelle organisation du temps de travail des agents. Il propose ainsi la création d'1 poste d'adjoint technique à temps non complet 11/35ème temps de travail annualisé, du 5 septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus. Ce dernier interviendra également en renfort sur les activités périscolaires de la commune. L'avenir des activités périscolaires étant incertain et l'organisation de la restauration scolaire restant à confirmer, le poste est proposé en CDD sur l'année scolaire 2017-2018.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

15. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN CDD POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Madame Martine HOËN expose que les effectifs prévisionnels des enfants prenant leur repas au service de restauration scolaire de la commune déléguée de La Cote d'Aime nécessiteront qu'un agent intervienne en renfort les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sur le temps de restauration scolaire tout au long de l'année scolaire. Elle propose la création d'un poste d'adjoint technique en CDD sur l'année scolaire 2017-2018 avec une quotité horaire de 2 heures par jour, hors mercredi, les semaines où fonctionnera le service de restauration scolaire, soit un total de 286 heures annuelles.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

16. POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE – HIVER 2017-2018

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers affectés au service de police municipale, eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison hivernale, madame Fabienne ASTIER propose le renouvellement des postes suivants :

- 10 Agents de Surveillance de la Voie Publique et Assistants Temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 11/12/2017 au 30/04/2018.

Madame Fabienne Astier précise que le nombre d'agent est identique à l'an passé.

Le conseil municipal approuve le renouvellement des postes saisonniers cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

17. POSTES SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE – HIVER 2017-2018

Considérant la nécessité de recruter comme chaque année des agents saisonniers pour renforcer les effectifs notamment de la voirie hivernale, afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté, monsieur Gérard MONTILLET propose le renouvellement des postes suivants :

- 10 postes d'adjoints techniques territoriaux pour la période débutant une semaine avant l'ouverture de la station jusqu'au 31 mars 2018 (CDD renouvelables si besoin jusqu'au 30 avril 2018) pour une durée hebdomadaire de 35h.

Le conseil municipal approuve le renouvellement des postes saisonniers cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

18. POSTE SAISONNIER A LA CUISINE CENTRALE – HIVER 2017-2018

Considérant la nécessité de recruter un agent saisonnier pour renforcer les effectifs du service de la cuisine centrale, notamment avec la fourniture d'un service de restauration scolaire supplémentaire à compter de septembre 2017 s'ajoutant au nombre de repas à fabriquer en saison hivernale, madame Christiane CHARRIÈRE propose pour la saison d'hiver 2017-2018, la création du poste comme suit :

- 1 poste saisonnier d'Adjoint Technique Territorial du 6 novembre 2017 au 30 avril 2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 h.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants: 44, pour : 44)

19. CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION AVEC LA COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE

Monsieur le maire explique qu'un agent a été muté de la commune de Bourg Saint Maurice à la commune de La Plagne Tarentaise. La réglementation prévoit que les collectivités peuvent, par convention, définir les modalités financières des transferts de droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un Compte Epargne Temps à la date à laquelle cet agent change par voie de mutation ou de détachement de collectivité.

Il a été décidé en commun accord avec la commune de Bourg Saint Maurice que cette dernière versera en compensation des jours transférés la somme de 2 483.76 € à la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la convention fixant les modalités financières de ce transfert vers sa collectivité d'accueil, des jours de congés épargnés dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation pour un agent de la commune de Bourg Saint Maurice intégrant la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 44, pour : 44)

Marchés publics - travaux

20. MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PERRIÈRE – DÉCISIONS D'APPEL D'OFFRES LOTS 5 À 15

Monsieur Gérard MONTILLET informe l'assemblée de la décision de la CAO du 25 juillet 2017 concernant les lots 5 à 15 du marché « aménagement de la Place Perrière ».

Les offres des lots 5, 7, 11, 13 et 14 ont été déclarées inacceptables et une procédure concurrentielle avec négociation sera donc lancée.

Le Lot 6 Charpente Bois Bardage :
entreprise retenue :

Vaganay pour un montant HT de 526 853,86 €.

Le Lot 8 Menuiseries extérieures :
entreprise retenue :

Alpal SN pour un montant HT de 228 267,38 €

Le Lot 9 Doublage Cloisons Peintures :
entreprise retenue :

Cogne Marion-Fay pour un montant HT de : 147 232,91 €

Le Lot 10 Carrelage Faiences :
entreprise retenue :

Mignola pour un montant HT de 123 434,11 €

Le Lot 12 Serrurerie-Métallerie :
entreprise retenue :

SOCAM pour un montant HT de : 135 162,89 €

En ce qui concerne le lot 15 il est proposé de modifier le cahier des charges (suppression du vitrage) et de relancer un marché sous forme de MAPA le montant estimé de ce lot étant inférieur à 1 000 000,00 € HT (60 000,00 €) et son montant représentant moins de 20 % du montant global du marché (0,9 %).

Le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres concernant les lots 5 à 15 du marché « aménagement de la Place Perrière ».

(Votants : 44, pour: 44)

21. MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE LOT 11 – AVENANT 2, 3 ET 4

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que le 3 mai 2016 le marché du lot 11 (électricité) pour la mise en conformité du cinéma de Plagne Centre a été notifié à l'entreprise SOGEC.

Les avenants n°2 et n°3 des 4 novembre et 1er décembre 2016 ont engendré des surcoûts respectifs de 4,7 et 3,18%. La demande du SDIS de réaliser un Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les PMR au niveau de la sortie de secours de la scène du cinéma et de cloisonner la cabine de projection se traduit par un nouvel avenant. Cet avenant engendre un surcoût de 5,37%.

Il convient donc de signer un nouvel avenant d'un montant de 4 806,07 € HT.

L'incidence financière de l'avenant est le suivant :

Montant HT du marché de base : 89 430,09 €

Montant HT de l'avenant n°2 : 4 203,87 €

Montant HT de l'avenant n°3 : 2 941,90 €

Montant HT de l'avenant n°4 : 4 806,07 €

Nouveau montant HT du marché : 101 381,93 €

Le conseil municipal approuve les avenants, 2, 3 et 4 concernant le lot 11 du marché « mise aux normes du cinéma de Plagne Centre. » (Votants : 44, pour : 44)

22. MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE MISE AUX NORMES DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE — AVENANT

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que le 30 septembre 2015 un marché concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du cinéma de Plagne Centre a été notifié au groupement Delphine Claudel/R&D Ingénierie/Opéranti/Plantier/In Situ.

Un premier avenant a été notifié le 18 mars 2017 suite à validation de l'APD.

La demande du SDIS de réaliser un Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les PMR au niveau de la sortie de secours de la scène du cinéma se traduit par une augmentation de travail pour la maîtrise d'œuvre, augmentation non prévisible à l'origine.

Il convient donc de signer un nouvel avenant d'un montant de 5 900,00 € HT.

L'incidence financière de l'avenant est le suivant :

Montant HT du marché de base : 52 380,00 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 9 185,33 €

Montant HT de l'avenant n°2 : 5 900,00 €

Nouveau montant HT du marché: 67 465,33 €

Il s'avère que les deux avenants engendrent une augmentation de 28,8% du montant du marché et que, par conséquent, le conseil municipal doit donner son accord pour la signature de ces derniers.

Le conseil municipal approuve les avenants n°1 et 2 concernant la maîtrise d'œuvre du marché «mise aux normes du cinéma de Plagne Centre.» (Votants : 44, pour : 44)

23. RÉFECTION DE LA ROUTE COMMUNALE DE PLAN BOIS

Monsieur Gérard MONTILLET explique qu'afin de procéder à la demande de subvention pour la réfection de la route communale de Plan Bois, l'Office National des Forêts présente pour validation son avant-projet ainsi que le mode de financement de la commune.

L'avant-projet détaillé relatif à la réfection de la route communale de Plan Bois (des Tuiles à Plan Bois) sur la commune de La Plagne Tarentaise, comprend :

- la reprise de l'enrobé en 48 points et la reprise totale de 2 sections sur une longueur totale de 3 130 ml.
- le remplacement de 3 revers d'eau en bois.

La commune de La Plagne Tarentaise assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le montant des travaux est estimé à 62 345 euros H.T

Le conseil municipal approuve l'avant-projet dressé par l'Office National des Forêts et sollicite son concours technique. (Votants: 44, pour : 44)

24. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SAP DE REMODELER PARTIELLEMENT LA PISTE DE SKI ALPIN « TRIEUSE »

Monsieur Gérard MONTILLET informe que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) souhaite remodeler partiellement la piste de ski alpin « Trieuse » située sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Concernant la piste Trieuse, l'objectif de la SAP est d'éviter aux utilisateurs débutants d'avoir à remonter une pente (en face du restaurant de Trieuse) afin de rejoindre la piste adaptée à leur niveau (route d'été qui mène à Belle Plagne).

Le conseil municipal autorise la SAP à remodeler partiellement la piste de ski alpin « Trieuse », parcelle cadastrée Section N n° 2275. (Votants : 44, pour : 44)

25. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SAP DE REMODELER PARTIELLEMENT LA PISTE DE SKI ALPIN « TUNNEL »

Monsieur Gérard MONTILLET informe que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) souhaite remodeler partiellement la piste de ski alpin « Tunnel » située sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Concernant la piste Tunnel, l'objectif de la SAP est de gommer une crête qui la coupe en diagonale et qui en condamne l'ouverture aux utilisateurs par manque de neige (essentiellement en début de saison).

Le conseil municipal autorise la SAP à remodeler partiellement la piste de ski alpin « Tunnel » parcelle cadastrée section M n° 2058 et 2387. (Votants : 44, pour : 44)

Urbanisme

26. VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL À LA DOLLINE À MACOT

Monsieur Patrice MEREL informe l'assemblée que, suite à l'avis favorable de la commission d'urbanisme, la commune a décidé de mettre en vente l'appartement communal n°1 la Dolline

Cet appartement libre de locataire au 1er novembre 2016 a fait l'objet d'une mise en vente au plus offrant par voie d'affichage jusqu'au 15 décembre 2016 sans aucun retour pour la collectivité.

La commission d'urbanisme a ensuite fixé le prix de vente à 130 000 € pour la commune et validé la mise en vente par l'intermédiaire de l'agence Aime immobilier le 9 février 2017. Le 17 juillet 2017, l'agence Aime immobilier a transmis une offre à la commune à 110 000 € frais d'agence inclus soit 102 800 € nets pour la collectivité

La commune a souhaité faire une contre-offre pour obtenir 110 000 € nets pour la collectivité, soit un prix d'achat pour l'acquéreur de 117 000 € comprenant une commission de 7 000 € pour l'agence Aime immobilier. Le 28 juillet 2017 la contre-offre de la commune a été acceptée par l'acquéreur.

Monsieur Patrice MEREL demande ainsi au conseil municipal de valider cette vente.

Le conseil municipal accepte la cession de l'appartement communal n°1 résidence la Dolline cadastré section C n°1335 soit le lot n°20 représentant 859/10000ème (appartement n°1) et le lot n°13 représentant 12/10000ème (cave n°7) au prix net pour la commune de 110 000 euros à Madame Audrey GENETTAZ cliente de l'agence Aime immobilier. (Votants : 44, pour : 44)

27. VENTE APPARTEMENT COMMUNAL AU CHALET DES PRAZ À PLAGNE VILLAGES

Monsieur Patrice MEREL informe l'assemblée que, suite à l'avis favorable de la commission d'urbanisme, la commune a décidé de mettre en vente l'appartement communal n°18 résidence le chalet des Praz à Plagne Villages. La collectivité a reçu deux offres d'achat et a retenu la meilleure offre pour un prix de vente à 95 500 €.

Le conseil municipal accepte la cession de l'appartement communal résidence le chalet des Praz cadastré section N n°1335 soit le lot n°20 représentant 174 tantièmes (appartement n°18) au prix de 95 500 euros à Monsieur et Madame Yohann AUCLAIR. (Votants : 44, pour : 44)

28. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Monsieur Patrice MEREL indique qu'il a été saisi par la société ENEDIS en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution. Celle-ci souhaite obtenir la constitution d'une servitude sur des parcelles communales.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec Enedis portant sur les parcelles suivantes cadastrées :

- 150 section ON n° 2275 (ex 1552) à Plagne Villages
 - 038 section AD n° 352 et 353 Les Roches
 - 038 section K n°411 et 409 Chalet Carroley
- (Votants : 44, pour : 44)

29. BILAN DE LA MISE À DISPOSITION AU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE BELLENTRE

Monsieur Roger POUSSIN rappelle à l'assemblée l'arrêté en date du 24 décembre 2015 engageant la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Belleentre.

Celle-ci consiste en la correction d'erreurs matérielles :

- La modification ponctuelle de certains articles du règlement graphique et certaines zones à urbaniser
- Le changement ponctuel du règlement graphique et de certaines zones à urbaniser
- La création de secteurs « U plan masse »

Une mise à disposition au public de ce dossier a été faite du 6 juin au 7 juillet 2017.

Monsieur Roger Poussin explique qu'il convient de dresser un bilan de cette mise à disposition et d'approuver cette modification.

Suite à cette mise à disposition, des remarques ont été formulées mais sans importance pour le dossier en cours. Les personnes publiques associées n'ont pas émis de remarques particulières et ont donné un avis favorable.

Seule la chambre d'agriculture a fait part d'une réserve sur une zone située au dessus de la station des Coches. Le souhait était de pouvoir continuer à l'utiliser pour des équipements de loisirs du type «court de tennis», piste de luge... Les services de l'Etat étaient notamment inquiets concernant l'appellation «Beaufort». Suite à la réponse de la commune et à une visite sur place, la réserve devrait être levée.

Le conseil municipal dresse le bilan de la mise à disposition au public et approuve la modification simplifiée n° 1 de la commune déléguée de Belleentre. .

(Votants : 44, pour : 44)

30. BILAN DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU DE LA CÔTE D'AIME

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON rappelle à l'assemblée l'arrêté en date du 27/01/2017 par lequel a été engagée une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de la Côte d'Aime.

Il rappelle que l'objectif de cette démarche porte sur :

- La clarification des articles 6 et 7 du règlement du secteur N
- Le classement de certains secteurs agricoles lors de la réalisation du document d'urbanisme, alors que la transformation des lieux ne permet plus cette activité
- Le reclassement en secteur N (naturel) de bâtiments afin

de permettre leur restauration au titre de la législation des chalets d'alpage.

Une mise à disposition au public de ce dossier a été faite du 19 juin au 20 juillet 2017 dans les mairies de la Côte d'Aime et Macot. Monsieur Freddy Buthod Garçon explique qu'il convient de dresser un bilan de cette mise à disposition et d'approuver cette modification.

Suite à la mise à disposition, une seule remarque a été formulée qui a été prise en compte. Les personnes publiques associées ont donné un avis favorable.

Le conseil municipal dresse le bilan de la mise à disposition au public et approuve la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune déléguée de La Côte d'Aime. (Votants : 44, pour : 44)

31. BILAN DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL explique que cette modification de droit commun n°1 du PLU de la commune déléguée de Macot La Plagne consiste en la prise en compte de l'autorisation d'UTN pour le Chalet des Hameaux des Moutons portant de 4 000 m² à 6 000 m² de surface de plancher. Une mise à disposition au public de ce dossier a été faite du 03 juillet au 04 août 2017. Monsieur Patrice MEREL explique qu'il convient de dresser un bilan de cette mise à disposition et d'approuver cette modification.

Suite à cette mise à disposition, une seule remarque a été formulée mais sans importance pour le projet du chalet des moutons. Les personnes publiques associées ont donné un avis favorable.

Le conseil municipal dresse le bilan de la concertation et approuve la modification de droit commune n°1 du PLU de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants :44, pour : 44)

32. PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DITE « FRONT DE NEIGE»

Monsieur le maire explique que la commune souhaite clarifier la situation actuelle sur le front de neige de Plagne Centre et permettre une gestion sereine de son patrimoine routier en assurant de façon réglementaire et non équivoque, la sécurité et le transit des usagers sur l'ensemble de son réseau.

C'est pourquoi la municipalité souhaite procéder dans un premier temps à la régularisation foncière de la voie communale n° 47 du front de neige située au niveau de la RD n° 221 desservant l'Everest et le Nanda Devi II jusqu'à l'intersection de la voie communale n° 46. Ce plan permettra de régulariser les emprises de la voie existante sur les propriétés privées.

Le conseil municipal approuve le dossier d'enquête publique qui lui est soumis et décide de procéder à l'acquisition de l'ensemble des emprises parcellaires concernées par le plan général d'alignement de la voie communale dite « Front de Neige ». (Votants: 44, pour : 44)

33. RÉGULARISATION DE VOIRIE – ER 63 – LES COCHES DESSUS

Dans le cadre d'une DIA pour la vente de parcelles situées aux Coches dessus (section AB n°40) faisant suite à la succession de la famille JOURDAN, Monsieur Roger POUSSIN explique que la commune a souhaité exercer son droit de préemption pour la régularisation de voirie. Après différents échanges, la famille souhaite régulariser et vendre la totalité de la route, soit 219 m², se trouvant en emplacement réservé n°63 au PLU, au prix de 5€/m². Le conseil municipal décide d'acquérir au prix de cinq euros le mètre carré, une partie de la parcelle cadastrée 038 section AB n°236 pour une superficie de 219 m², appartenant à la succession JOURDAN. (Votants : 44, pour : 44)

34. DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN RELAIS RADIO À MONTCHAVIN (BELLENTRE)

Monsieur Roger POUSSIN indique que la commune déléguée de Belleentre a été sollicitée par EDF, Agence Régionale Télécom Rhône Alpes situé à LYON, pour l'implantation d'une baie mixte à l'intérieur du bâtiment et de l'installation d'un mât radio sur le toit du même édifice situé à Montchavin, section AD n°23, 24 et 25 parcelles privées de la commune.

A l'issue d'une visite sur place, les services techniques et la commission d'urbanisme ont donné un avis favorable. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser l'implantation sur l'édifice communal d'un mat radio sur le toit supportant deux antennes azimut ainsi que l'installation d'une baie mixte dans les locaux et d'établir une convention avec l'agence EDF-DAIP-UNITEP-STEP.

Le conseil municipal approuve l'implantation et la mise en place d'une convention. (Votants : 44, pour : 44)

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal.

LISTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le maire présente la liste des subventions reçues par la collectivité et fait un point sur les dossiers de demande en cours.

INFO ENQUÊTE PUBLIQUE SCOT

Monsieur Anthony FAVRE informe que le SCOT sera débattu le mardi 12 septembre à l'APTV. Les retours des personnes publiques associées sont favorables. En revanche certaines remarques ont été refusées car exagérées. La difficulté majeure a été de mettre en accord les 43 maires sur les grands thèmes.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
	Parking de la Petite Bergerie			
MAPA 17/08	Lot 1 Démolition	SN ERIC PERRIERE	15 175,00 €	18 210,00 €
	Lot 3 Voirie	EIFFAGE	16 140,00 €	19 368,00 €
MAPA 17/06	Location chargeuse Valezan	DAUPHINÉ POIDS LOURDS	3 300,00 € HT/MOIS	3 960,00 €

N°	Dénomination	Organisme	Décision	Montant
2009-01	Périmètre de protection stade de slalom	Agence de l'eau	Accordée	7 250,00 €
2011-01	Parking Séchet aux Côches	Département	Accordée	10 875,00 €
2014-01	Enfouissement réseaux Elec Le Poyet	SDES	Accordée	13 268,64 €
2014-02	Enfouissement réseaux elec petite bergerie	SDES	Accordée	32 634,00 €
2014-03	Enfouissement réseaux EU Petite Bergerie	Agence de l'eau	Accordée	30 285,00 €
2014-04	Enfouissement réseaux Eu AEP Petite Bergerie	Agence de l'eau	Accordée	33 919,00 €
2015-01	Création d'un parking à Pierrolaz	Département	Accordée	10 875,00 €
2015-02	Sécurisation du talus de la Bergerie	Département	Accordée	16 656,00 €
2015-03	Achat Unimog Bellentre	Département	Accordée	20 000,00 €
2015-04	Mise en accessibilité mairie Bellentre	Etat DETR	Accordée	8 000,00 €
2015-05	Dégât ruisseau des Bâches	Etat catastrophe naturelle	Accordée	10 000,00 €
2015-06	Agrandissement cimetièrè Bellentre	Département FDEC	Accordée	43 163,00 €
2015-07	Bouclage AEP Montchavin	Agence de l'eau	Accordée	27 468,00 €
2015-08	Travaux sylvicoles Macot parcelles 11 20 29	Région	Accordée	5 363,00 €
2016-01	Travaux sylvicoles Côte d'Aime parcelles QU	Région	Accordée	1633,00 €
2016-02	Travaux sylvicoles bellentre	Région	Accordée	3 126,00 €
2016-03	Travaux sylvicoles Macot parcelles 11 29	Région	Accordée	2 143,00 €
2016-04	Mise en accessibilités salle d'activités Valezan	Etat DETR	Refusée	
2016-05	Achat machine à désherber	Agence de l'eau	Accordée	27 760,00 €
2017-01-1	Epicerie chef lieu Bellentre	Etat DETR	En attente	
2017-01-2	Epicerie chef lieu Bellentre	FISAC	En attente	
2017-01-3	Epicerie chef lieu Bellentre	Région Bourg Centre	En attente	
2017-02-1	Mise en accessibilité ERP Communaux	DETR	En attente	
2017-02-2	Mise en accessibilité ERP Communaux	Département	En attente	
2017-03-1	Cantine Côte d'Aime	Etat DETR	En attente	
2017-03-2	Cantine Côte d'Aime	Région Bourg Centre	En attente	
2017-03-3	Cantine Côte d'Aime	Département	En attente	
2017-04-1	Création Aires de jeux	Région Bourg Centre	En attente	
2017-04-2	Création Aires de jeux	Département	En attente	
2017-05	Achat saleuse La Côte d'Aime	Département	En attente	
2017-06-1	Création de deux parkings à la Côte d'Aime	Région Bourg Centre	En attente	
2017-06-2	Création de deux parkings à la Côte d'Aime	Département	En attente	
2017-07	Shéma directeur Eau potable Macot	Agence de l'eau	En attente	

N°	Dénomination	Organisme	Décision	Montant
2017-08	Installation de 3 traitements UV sur eau potable	Agence de l'eau	En attente	
2017-09	TADE 2017	Département	Accordée	57 123,00 €
2017-10	Travaux sylvicoles Bellentre parcelle 23	Région	En attente	
2017-11	Travaux sylvicoles Macot parcelles 4,7,9	Région	En attente	

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 29 AOÛT 2017 À 19H00

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints, Mme Christiane CHARRIÈRE, adjointe, Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Absents-Excusés : MM. Stéfan KOUMANOV, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Mmes. Myriam MONTMAYEUR, Séverine BRUN, Laurent ASTIER

1. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2017.

Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour du conseil municipal du 04 septembre et désigne les rapporteurs de la commune déléguée de Macot.

2. POINT COMMISSION SPORTS

Le conseil communal refait un point sur les projets sports et sur les projets à venir ; les budgets alloués au développement des sports à La Plagne.

Les sports sont rattachés à la commission tourisme (M. René Allamand, Mme Marion Lizeroux).

3. ORGANISATION D'UNE RÉUNION PUBLIQUE SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION CHEF-LIEU

Réunion publique le 11 octobre

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gérard Montillet fait lecture au conseil communal du compte rendu de madame Myriam Montmayeur au sujet des retours très positifs concernant La Plagne pour la saison estivale.

Madame Patricia Bérard regrette que les restaurateurs de Plagne Centre n'aient pas joué le jeu pour l'ouverture. Un feu d'artifice a été proposé pour le 15 août et de nombreuses plaintes de clients n'ayant pu manger à Plagne Centre ce soir là, faute de commerces ouverts, ont été recueillies.

Des retours négatifs ont été également répertoriés par rapport à l'absence du télémétre cet été durant les travaux. Des réponses appropriées seront faites aux plaignants et une réflexion est d'ores et déjà engagée pour l'été prochain (organisation et horaires à revoir)

Local poubelles de Belle Plagne : le sujet sera évoqué lors du bureau de la COVA le 5/09. Monsieur le maire souhaite que monsieur Gérard Montillet et madame Fabienne Astier soient présents et portent le projet. Les CSE seront installés pour l'hiver prochain.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2017 À 20H00

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire, Mme Véronique GENSAZ, MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints, Mme Chantal BERTRAND, MM. Sébastien MORIN, Bernard USANNAZ, conseillers municipaux .

Excusé : M. Christian CLEYRAT, conseiller municipal

URBANISME

Monsieur Pierre GONTHIER explique à l'assemblée qu'il a constaté en présence du directeur du service urbanisme de La Plagne Tarentaise que dans la commune déléguée de Valezan, certains administrés avaient effectué des travaux sur leurs habitations sans aucune déclaration préalable. Un courrier recommandé avec demande d'explication a été adressé aux personnes concernées.

ORDRE DU JOUR

CONVENTION DÉNEIGEMENT AVEC LE GAEC

Monsieur Pierre GONTHIER expose que, comme chaque année, la commune déléguée de Valezan renouvelle la convention de location du terratrack du GAEC pour la saison d'hiver, pour une durée de cinq mois (01/11/2017 au 30/03/2018). Les agents du service technique de La Plagne Tarentaise assureront le déneigement sur les communes déléguées de Valezan et La Côte d'Aime (Hameau de Montméry et Les Bergeries). En complément et en parallèle, il est prévu la location avec La Côte d'Aime d'un chargeur comme l'hiver dernier.

NUMÉROTATION ET NOMINATION DES RUES DU VILLAGES

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle la nécessité de numérotter les rues de Valezan et propose de faire une réunion publique à la salle polyvalente le 17 octobre 2017 à 19 heures. L'information sera publiée dans le prochain petit journal de la commune déléguée de Valezan.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.Co.T)

Monsieur Pierre GONTHIER donne lecture de la conclusion générale du Commissaire Enquêteur : "Je conclus à un bilan avantages/inconvénients du projet très positif et je donne un AVIS FAVORABLE au projet du Scot de Tarentaise-Vanoise en recommandant au maître d'ouvrage de prendre en compte les évolutions mentionnées dans mes conclusions ci-dessus et par les personnes publiques associées." Il ajoute que le rapport, les conclusions ainsi que l'avis du commissaire-enquêteur sont consultables en mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER annonce que le projet de PLU a été envoyé aux Personnes Publiques Associées pour avis et qu'en retour des observations ont été soulevées, notamment pour l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) des Charrières où l'accès direct sur la RD 86 pose un problème de sécurité. Il ajoute que Maître Milliard a été consulté par les conjoints Glatigny qui manifestent leur inquiétude sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation au lieu dit "Les Charrières".

Ils souhaitent rencontrer le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui aura lieu en fin d'année.

RENTÉE SCOLAIRE 2017-2018

Monsieur Pierre GONTHIER indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, avec un effectif de 17 élèves. Audrey assurera la garderie le matin et le soir ; elle sera aidée par Virginie qui assurera la cantine et les activités périscolaires (TAP) en début d'après midi. Il ajoute que, pendant l'été, le service technique a oeuvré pour améliorer l'école (changements des robinets sur le lavabo, mise en place d'un radiateur dans la pièce de sieste des petits, pose de plaque aimantée dans les classes, bancs dans la cour, lits et chaises pour accueillir les petits et également du matériel éducatif et l'acquisition de réhausseur pour la cantine).

COMMISSIONS

Travaux : Guy PELLICIER relate la dernière réunion de la Commission de travaux. Il expose certains sujets abordés : Le travail fastidieux du directeur des services techniques qui a recensé tous les besoins des 4 communes historiques pour établir un planning de travaux à réaliser par nos agents (44 personnes au service technique de La Plagne Tarentaise) pour l'année prochaine. Il ajoute également que le SIG (logiciel du cadastre, réseau eau, électricité ..) global sur toute la commune de La Plagne Tarentaise se met en place petit à petit et qu'il faudra au moins 2 ans de travail afin d'être complètement opérationnel ; une personne à temps complet sera affectée à cette laborieuse tâche. Des devis pour les logiciels ont été demandés à différents fournisseurs.

Tourisme : Bernard HANRARD énonce les travaux accomplis sur les différents territoires de la commune de La Plagne Tarentaise :

- A Valezan, à "La Croix du Chatelard" deux tables en bois fabriquées par nos agents ont été installées ainsi qu'un barbecue pour accueillir les promeneurs ; dans le courant de l'automne, une table d'orientation prendra place sur un petit muret en pierre. Il indique que sur le chemin de Cyprien, en direction de Bellentre, une petite table d'orientation a déjà été installée. Il ajoute que, sur le parking central à côté de l'auberge, un panneau composé de 3 volets recueillant les différents tracés des chemins de randonnées avec un support pour les dépliants et au dos une place pour l'affichage, est en cours de réalisation et sera posé prochainement.
- A La Côte d'Aime, quatre panneaux relatant les activités du versant du soleil ont été posés, un au refuge de La Balme, le deuxième dans le virage en dessous de la Balme, le troisième aux Fours, sur le canal des Chapelles et le dernier à l'alpage du Plan d'en haut.
- A la Plagne: Il soulève les problèmes rencontrés entre les randonneurs et les vététistes qui se croisent à certains carrefours de chemins dangereux par manque de visibilité. Une convention pour dissocier les activités randonnées et VTT sera élaborée.

Communication : Véronique GENSAC indique que le site internet de la commune nouvelle sera opérationnel début octobre et que les pages du site de Valezan seront transférées sur le nouveau site de La Plagne Tarentaise.

Pierre Gonthier reprend la parole et remercie Véronique, Guy et Bernard pour leurs implications au sein des commissions.

QUESTIONS DIVERSES

Divers travaux : Guy PELLICIER récapitule les travaux en cours sur la commune de Valezan.

- Bassins: Les employés du service de l'eau et de l'assainissement ont remis en place les colonnes qui ont été sablées et repeintes sur les bassins. Il rajoute que la prochaine étape sera le remplacement des bois usagers du toit du bassin près de chez Mme Vallet.
- Route des vignes: Le mur qui s'était écroulé a été refait par l'entreprise Dynamique Environnement et le chemin en contrebas nettoyé par les services techniques de La Plagne Tarentaise. Il précise qu'un passage de l'élagieuse dans le village et sur la route du Praz a également été effectué dernièrement en interne par les agents de la commune.
- Tractopelle de la CUMA: La commune de Valezan dispose d'une convention avec la Cuma moyennant une facturation annuelle de 15 heures pour la location du tractopelle utilisé ou non. Depuis le passage en commune nouvelle, l'engin n'est plus utilisé. Il est donc envisagé une suspension de ce contrat en commun accord avec le Président de la Cuma ; un courrier sera adressé dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 10 AVRIL À 19H00

Présents : MM. Anthony FAVRE, maire, Roland RICHERMOZ 2ème adjoint, Mesdames Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD 4ème adjointe
MM. Didier ANXIONNAZ, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.
Absents- excusés : Yann ALLAIN, Valérie FERRARI en début de séance (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), Francis DANCRE (pouvoir à Marie Suzanne GROETZINGER), Roger POUSSIN 1er adjoint (pouvoir à Roland RICHERMOZ) et Jérémy BORNAND (pouvoir à Didier ANXIONNAZ).

PRÉSENTATION DES TRAVAUX ONF

Jean-Baptiste RICHARD présente le résultat de la coupe de bois 2016 concernant la parcelle 23 située sous Crevaillet. Très bonne valorisation de cette coupe permettant ainsi de percevoir un bon montant de recettes, ce qu'approuve Anthony Favre.

Jean-Baptiste RICHARD présente une possibilité de travail avec des jeunes de la commune pendant l'été mais Anthony FAVRE indique que cela se faisait avant mais que cela a été arrêté à son arrivée pour des questions de coûts et de responsabilités. Désormais ce sont des agents qui sont dédiés à ces postes.

Jean-Baptiste présente une proposition touristique de chemin sur Pierres Blanches car beaucoup de gens marchent et qu'il y aurait moyen de faire un sentier balcon d'altitude. Il présente alors la cartographie du projet. Un débat s'instaure au sein du conseil et Anthony Favre suggère à Jean-Baptiste de faire le point sur ce projet avec Francis DANCRE, élu en charge des sentiers, et avec la SAP concernant le damage. Il trouve néanmoins ce projet très intéressant : à retravailler. Il remercie ensuite Jean-Baptiste pour son travail, son implication et sa façon d'être dans son job au quotidien

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

« DOMAINE SKIABLE »

Roland RICHERMOZ et Patricia MARCHAND MAILLET exposent le compte-rendu du 27 janvier 2017 notamment la problématique du TSD plan bois.

(19h45 : arrivée de Valérie FERRARI)

Une discussion s'instaure quant au phasage des travaux à venir et à l'implantation des futures remontées mécaniques.

DOSSIERS JURIDIQUES

VIBERT/CLÉAZ: suite au rendez-vous avec les locataires, le remboursement de la dette a été effectué : non dénonciation du bail à ce jour.

LA POYA : reste dû 16 492.86 € (nantissement). 1er semestre 2017 + loyer hiver 2016/2017 encore à payer à ce jour.

TIFFANY/ALICIA : clôture des débats intervenue le 22 mars 2017. Audience fixée au 4 avril 2017 (puis reportée en juin 2017).

Ragotin: les travaux ont débuté pour dévier les réseaux.

INFORMATION FPIC— COURRIER D'HERVÉ GAYMARD

Courrier reçu d'Hervé GAYMARD qui a été saisi par les élus locaux. En France, le montant moyen payé par habitant au titre du FPIC s'élève à 21€ par habitant. A titre d'information, il s'élève à 100€ par habitant pour la COVA, à 200€ par habitant pour la communauté de commune de Moutiers et à 400€ par habitant pour la communauté de commune Val Vanoise Tarentaise (Aigueblanche).

INFORMATION SUR LES DÉBITS STEP POUR DÉMONSTRER LES REMPLISSAGES

Anthony FAVRE présente un graphique, par année civile, de l'évolution des débits entre 2012 et 2016. On observe un creux très marqué en 2015 dû à l'impact de la vente de lits mais une remontée est remarquée en 2016 ce qui est plutôt bon signe.

DEMANDE DE VOTE DES ÉLUS QUANT À LA « POLITIQUE STATION » EXPOSÉE

Anthony FAVRE présente un document concernant la politique station à mener et demande d'acter les grands thèmes à traiter jusqu'à la fin du mandat avec comme axes principaux les transports et les infrastructures station.

Anthony FAVRE demande aux élus s'ils ont des commentaires et remarques à formuler.

Maryse BUTHOD demande ce qu'il en est de la commercialisation. Anthony Favre répond que la commune n'a pas la compétence (SIGP/OTGP). Il souhaite conserver des activités gratuites pour satisfaire la clientèle. Anthony TRESALLET demande de s'interroger pour une DSP pour la patinoire. Anthony FAVRE répond que l'équipement n'étant pas rentable ce n'est pas envisageable. Patricia MARCHAND MAILLET s'interroge sur la patinoire prévue à Plagne Centre qui sera financée par la commune alors que l'équipement n'existera plus aux Coches. Anthony FAVRE répond qu'un groupe de travail a été constitué pour travailler sur le sujet des Coches (groupe piloté par Valérie Ferrari). Il faut donner de la valeur ajoutée à ce site.

Anthony TRESALLET rapporte un problème relevé par Philippe MARTIN quant au manque d'informations qui remonte au service technique.

Anthony FAVRE lui répond qu'il faut travailler sur ce sujet avant de passer à la phase travaux.

Valérie FERRARI indique qu'aujourd'hui rien n'est arrêté ; le problème c'est d'optimiser les équipements en fonction de leur emplacement : décision difficile à prendre. Anthony FAVRE demande qu'un « câblage » se fasse entre les élus pour le travail de concert entre l'OGMC, la commission sports et la commission travaux. Attention à ne pas comparer la clientèle entre les stations, ni les infrastructures.

Exemple : le paintball va arrêter, l'accrobranche a arrêté, idem pour la boîte de nuit.

Conclusion : le payant ne marche plus partout.

Anthony FAVRE demande de revenir au débat sur la politique station. Anthony TRESALLET et Valérie FERRARI trouvent les documents bien faits. Anthony FAVRE demande un vote de principe pour l'acter et ensuite le diffuser. Isabelle GEDDA n'est pas certaine qu'il faille le diffuser en l'état, peut-être en faire une synthèse. Anthony FAVRE lui répond par l'affirmatif car les administrés doivent connaître les idées maitresses.

0 voix contre

0 abstention approuvé donc à l'unanimité

Isabelle GEDDA se porte volontaire pour synthétiser le document.

DEMANDE D'AVIS DES ÉLUS QUANT À L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES

Anthony FAVRE indique qu'il faut arrêter de perdre du temps sur cette démarche et trouver des pistes d'accompagnement des propriétaires afin de lancer les choses d'ici la fin du mandat. Il faut essayer de planter les graines aujourd'hui pour récolter les fruits demain.

INFORMATION SUR LES MARCHÉS D'ASSURANCES 2017

Laurence DUPUY VERBINNEN, directrice adjointe des services, expose que les marchés d'assurance ont été renouvelés au 1er janvier 2017 à l'échelle de la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise ce qui a permis de réaliser des économies substantielles.

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Anthony FAVRE expose qu'il doit rencontrer Jean-Michel BROCHE quant aux demandes formulées par ce dernier. Certaines d'entre elles sont logiques et à acter, d'autres méritent débat. Il faut donc aller sur le terrain pour se rendre compte sur site (présence de Patricia MARCHAND-MAILLET, Roger POUSSIN, Anthony TRESALLET et Didier ANXIONNAZ à confirmer).

AMÉNAGEMENT ESPACE SHOW

Anthony FAVRE expose qu'à la lecture d'un compte-rendu communal dans lequel il était indiqué que le budget cinéma était déficitaire, il a reçu la proposition d'un propriétaire pour la création d'un bowling mais cet équipement serait-il rentable ? Contraintes techniques à prendre en compte etc.

Anthony FAVRE propose une réponse négative sauf si c'est un privé qui reprend le tout mais il convient qu'il faille trouver une solution pour faire quelque chose à cet endroit, continuons à réfléchir...

DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DE TERRASSES (SARL LE MATAFAN – SARL FRIMM)

Anthony FAVRE expose qu'il a reçu des demandes d'exploitation de terrasse. ATTENTION aux dérives quant aux prérogatives premières des exploitants d'aujourd'hui (15m² à l'origine, 27m²/exploitant aujourd'hui pour le MATAFAN et le DOS ROND). Quid d'une troisième demande, où la mettrait-on ? Cela posera un problème au niveau des secours pompiers notamment.

Anthony FAVRE en tant que maire ne pourra l'autoriser. Anthony FAVRE et Patricia MARCHAND MAILLET demandent comment interdire une demande et autoriser les autres. Anthony FAVRE ne souhaite pas l'interdire mais répartir les m² en fonction des demandes pour contenter tout le monde. Une réunion est à programmer sur le terrain avec tous les exploitants concernés. Patricia Marchand Maillet est d'accord pour accompagner Anthony Favre (date à fixer)

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT EN ENROBÉ CHEMIN MONTCHAVIN

Anthony FAVRE rappelle qu'il n'est pas possible d'enrober un chemin privé à la charge de la commune, il ne peut donc faire droit à cette demande.

INFORMATION SUR LA CANTINE DE BELLENTRE

Marie Suzanne GROETZINGER informe le conseil communal que Scolarest qui fournit les repas cantine demande la résiliation de la convention au 31 juillet 2017. Ils ne fourniront plus les repas à la prochaine rentrée.

Marie Suzanne GROETZINGER rappelle le vote de principe pour que les repas soient fournis à la rentrée prochaine par la cuisine centrale. La cantine de Belleentre a reçu la visite du responsable cuisine et d'Isabelle Bretel, coordinatrice enfance-jeunesse. Quid de l'OGMC pour cet hiver : Pas possible pour la cuisine centrale de livrer car nécessité de travaux pour absorber le surplus de repas. A voir pour la suite.

QUESTIONS DIVERSES

. Patricia MARCHAND MAILLET relève un problème d'escalier au Replat qui est en piteux état. S'il est communal, peut-il être repris ? Anthony FAVRE demande aux élus concernés d'aller sur les lieux.

. Le Chat bleu n'accepte plus les bébés qui sont obligés d'aller aux Coches. Anthony FAVRE répond que cela est dû à une question financière suite à une décision de la PMI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 22 mai 2017 à 19 heures à la salle de réunion de la mairie.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 22 MAI À 19H00

Présents : MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1er adjoint, Roland RICHERMOZ 2ème adjoint, Maryse BUTHOD 4ème adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents- excusés : MM. Yann ALLAIN, Sylvie EMPRIN (pouvoir à Isabelle Girod-Gedda), Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe (pouvoir à Valérie FERRARI), Emmanuel GIROND

PRÉSENTATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Anthony FAVRE remercie la présence de Fabrice VIVET, agent en charge de la sécurité, présent ce soir pour faire une information sur le plan communal de sauvegarde. Fabrice présente aux élus le déclenchement et l'organisation du PCS en cas de besoin à l'aide d'un diaporama. Anthony Favre rappelle aux élus qu'en cas de situation de crise, il est interdit tant aux élus qu'aux agents, de communiquer avec les médias.

Roger Poussin demande comment sont mis à jour les moyens matériels et humains référencés.

Fabrice VIVET répond qu'il n'est plus possible à l'échelle de la nouvelle commune de tenir à jour des versions papier mais qu'il tient à jour, autant que faire se peut, la version numérique consultable en intranet sur le site de la mairie.

Le conseil communal remercie Fabrice de son intervention.

BILAN CINÉMA SAISON HIVER 2017 ET DEMANDE DE NOUVEAU TARIF

Comme chaque fin de saison, une présentation est faite par Gaël, le projectionniste, sous forme de vidéo. La saison d'hiver a été la deuxième meilleure fréquentation depuis quelques années. Le nouveau programmeur MC4, propose des films plus récents d'où une plus grande attractivité. Les programmes se font en concertation avec Gaël ce qui permet de prendre en compte les souhaits de la collectivité. 95% des films sont envoyés en dématérialisation donc on note une baisse des frais d'expédition. Gaël remercie les services techniques car les petits travaux demandés ont tous été réalisés.

Les pistes d'animation pour l'été 2017 sont les suivantes:

- Une semaine cinéma avec l'Office du Tourisme
- Un mini-festival
- Renouveler la séance gratuite
- Etc.

Il est demandé au conseil communal de se prononcer sur une billetterie à 2€ (tarif exceptionnel/promotionnel) pour des séances programmées avec l'OT.

Accord du conseil communal à l'unanimité.

Délibération à présenter au conseil municipal de juillet.

Anthony FAVRE expose le souhait des élus de La Plagne Tarentaise de reprendre les cinémas de Plagne altitude en régie. Il a été désigné comme « élu référent cinéma » sur La Plagne Tarentaise et demande si des élus souhaitent s'investir dans ce domaine.

Patricia MARCHAND MAILLET se porte volontaire.

Pour clore sur le sujet cinéma, le conseil communal re-

mercie une fois de plus Gaël pour son excellent travail. Anthony FAVRE indique en effet que c'est un agent fiable qui ne compte pas ses heures. Il faut veiller à le garder et le valoriser car il travaille toujours dans l'optimisme et le progrès.

ACCORD DE PRINCIPE — MAISON DE SERVICES PUBLICS — COVA

Anthony FAVRE fait lecture d'un courrier reçu de la Communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) concernant une demande de mise à disposition de bureau pour un guichet unique commune, en mairie, ce qui est plutôt bien semble-t-il au niveau du service à rendre au public. Accord du conseil communal à l'unanimité.

Patricia MARCHAND MAILLET en aparté, relate la difficulté actuelle pour le renouvellement des cartes nationales d'identité qui ne n'est plus assuré en mairie. Les délais d'attente ont été extrêmement augmentés et le niveau de service rendu au public très diminué.

NEPTUNE — WIFI STATION — BILAN FINANCIER

Le dossier est en cours d'étude pour voir s'il peut être envisagé d'offrir à la clientèle touristique station le « WIFI GRATUIT ». Patricia MARCHAND MAILLET est en charge du dossier avec les techniciens.

IMPAYÉS DE BELLENTRE

Rien de nouveau. En attente du versement de La Poya en Juin.

IMPACT DU CHANGEMENT DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX

Monsieur le maire présente aux conseillers les variations de ces taux.

ACQUISITIONS FONCIÈRES : ER LES COCHES — LES COCHES — MONTCHAVIN

Roger POUSSIN présente différents dossiers.

- Acquisition emplacement réservé les cochés (voirie). Accord du conseil communal à l'unanimité.

- Convention pour l'utilisation d'une partie d'une parcelle communale à Gothard. Une demande d'un particulier est arrivée en mairie pour acquérir une parcelle communale. Solution non pertinente pour la commission d'urbanisme qui suggère d'autoriser, par convention, le demandeur à utiliser une partie de la parcelle communale. Autorisation donnée pour décaisser et accéder au garage à indiquer dans la convention. La pose et l'entretien de l'enrobé sera à la charge du demandeur (terre ou gravier non autorisés. Enrobé obligatoire). Accord du conseil communal à l'unanimité pour conventionner en ces termes.

-OAP Montchavin. La création du lotissement nécessite d'acquérir une parcelle (de 280 m²) qui manque dans l'emprise. L'idée est de proposer à la propriétaire l'achat par la commune. Un cabinet foncier pour travailler sur le projet de lotissement a été retenu et le bon de commande vient d'être validé. Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle manquante ainsi que le travail sur ce projet de lotissement à poursuivre par le cabinet engagé pour ce faire

- Prémption d'une parcelle à Bonconseil. Il a été décidé de préempter d'une parcelle grevée par un emplacement réservé pour élargir la voirie étroite dans le village et maîtriser les réseaux qui se trouvent sous cette voirie. Vu l'enclavement du village, il existe une réelle pertinence pour préempter et acquérir cette parcelle. Accord du conseil communal à l'unanimité.
- Acquisition parcelle au sommet des Coches (en partie sur le domaine skiable). Dossier en cours.
- Acquisition parcelle de Montorlin. Roger Poussin directement concerné par cette affaire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Anthony Favre expose la demande de Monsieur Poussin d'acquérir une parcelle contigüe à la sienne, tout comme cela a été le cas l'an passé suite à la demande de Monsieur Villibord. Il s'agit d'une parcelle de 220m² en zone non constructible à acquérir à 6.40€/m². Il est indiqué que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur et que la même clause de non constructibilité opposée à Monsieur Villibord sera appliquée à Monsieur Poussin. Accord du conseil communal à l'unanimité.

AUTORISATION SERVITUDE DE PASSAGE LE CHANTON POUR CANALISATION EU

Accord du conseil communal à l'unanimité pour autoriser le réseau à passer en partie sur des parcelles communales (convention 30 ans renouvelable de manière expresse). Frais à la charge du demandeur. Supervision des travaux à effectuer par les services techniques pour voir où sont enfouis les tuyaux et vérifier la bonne remise en état du chemin. Attirer l'attention lors des travaux quant à la présence de la conduite d'eau potable dans le secteur.

DÉTERMINATION DES SURFACES EXACTES DES TERRASSES AUTORISÉES : RUE DE MONTCHAVIN ET LES COCHES

Projet d'un mur d'escalade. Valérie FERRARI a lancé cette réflexion pour permettre une animation centrale aux Coches. Idée d'emplacement du mur sous le télésiège. Le soutènement du chemin piéton pourrait être équipé en mur d'escalade.

Anthony FAVRE explique que beaucoup d'endroits ont été étudiés (rond-point espace show, chalets Wengen, talus avant tunnel etc.) mais la place des carreaux revient en place optimum.

Valérie Ferrari indique également qu'une demande de documents a été adressée au fournisseur car l'idée d'attraction (jeux gonflables) a été appréciée cet hiver. Deux structures devraient être installées cet été au niveau de l'ex-patinoire synthétique.

PROJETS DES RETENUES COLLINAIRES SUR BELLENTRE

Anthony FAVRE présente les projets envisagés sur la station (lac des Pierres Blanches et les Coches).

Isabelle GIROD-GEDDA souhaiterait que puissent être abordés en conseil communal les points urbanisme qui doivent être passés et validés en conseil municipal. Roger Poussin lui répond que ces problèmes de timing n'étaient pas volontaires et certainement pas pour faire de la rétention d'informations mais parfois les dates des conseils communaux et des conseils municipaux ne sont pas compatibles. Anthony FAVRE suggère à la commission urbanisme de faire passer les informations par mail quand les dossiers n'ont pu être vus en conseil communal avant le conseil municipal.

DOSSIER SCOLAIRE : DÉSCOLARISATION BELLENTRE – ORGANISATION SCOLAIRE 2017/2018

Réunion avec les enseignants concernant la perte de classe. Les parents déscolarisent leurs enfants des écoles à cause de l'absence de services sur Bellentre et de la mauvaise nourriture de la cantine. On devrait remédier à ce problème dès la rentrée avec la livraison des repas par la cuisine centrale.

Information d'une réunion publique le 30 mai avec les enseignants, les parents et les élus.

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- Mise en place d'un nouveau service de garderie pré et post scolaire à l'année sur Bellentre (coût 10 000€ par agent et par année). Un agent est déjà intéressé par ce poste. Accord du conseil communal à l'unanimité pour ouvrir ce nouveau service.
 - Voir possibilité de ré-ouvrir une classe sur Bellentre avec l'inspecteur mais si les parents ne jouent pas le jeu et déscolarisent leurs enfants cela pourrait tout remettre en cause.
- Il est indiqué que si le maire refuse de mettre les 5 CP à Bonconseil cela déclencherait l'ouverture d'une classe supplémentaire à Bellentre. L'inspecteur n'y est pas opposé. Dossier à suivre.

QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur les plannings des élections législatives
- Valérie FERRARI informe le passage d'une course cycliste : le Tour de Tarentaise aura lieu les 6,7 et 8 juillet avec arrivée prévue à côté de l'Office du Tourisme des Coches. Départ de Macot via Bourg-Saint-Maurice, les Chapelles, Granier (2 fois la boucle soit environ 100kms). Coût pour la commune : environ 5 000€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

DES NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHEQUE

Depuis le 1er septembre 2017, la bibliothèque de la commune déléguée de La Côte d'Aime a modifié ses horaires pour mieux vous accueillir :

Mercredi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 17h00 à 19h00

Samedi : 10h00 à 12h00 (hors saison hiver)

16h00 à 18h00 (saison hiver nov-mars)

Laure, la bibliothécaire, vous propose des après-midi jeux tous les mercredis de 16h00 à 18h00. Venez découvrir vos personnages de livre préférés grâce aux jeux de la bibliothèque! Pour petits et grands...

Une boisson chaude, la presse quotidienne et toujours un large choix de livres. La bibliothèque vous offre une pause culturelle et chaleureuse tous les samedis de 10h00 à 12h00... Bienvenue au Café librairie !



NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Depuis le 1er septembre 2017, la commune déléguée de La Côte d'Aime vous accueille :

Mardi : 14h00 à 17h00

Mercredi : 14h00 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h à 17h00

une permanence téléphonique est mise en place : Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

PLACES DE PARKING - MONTMÉRY

Afin de pallier le manque de stationnement sur le hameau, la commune a réalisé un parking de 4 places : 2 places aériennes gratuites et 2 couvertes mises à la location. L'objectif est aussi de revaloriser le centre du village en le rendant plus accueillant et sécurisé. Ces travaux ont permis d'élargir la voirie et d'améliorer le déneigement.

Les deux places de parking couvertes mais non closes sont à louer. Loyer annuel de 600 euros/place.

Retour des offres pour le **20 octobre 2017** en mairie de la Côte d'Aime sous pli cacheté mentionnant l'objet sur l'enveloppe. en cas de multiples candidatures l'attribution se fera par tirage au sort le 27/10/2017 à 14h en Mairie de la Côte d'Aime en présence des candidats.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

L'ASSOMPTION À LA CHAPELLE DE NOTRE DAME DE LOURDES LE 15 AOÛT 2017

La Chapelle de Notre Dame de Lourdes de Valezan était assoupie, bercée par le murmure du Nant de Gothard. Elle recevait souvent la visite des promeneurs admirant au passage le joli tableau de l'Apparition à travers sa grille qui ne s'ouvrait plus. Ce demi sommeil durait depuis le 15 août 1987 !

Et voilà que 30 ans plus tard :

Le 14 août 2017, une poignée de Valezanais entraînant quelques Coterains musiciens et quelques jeunes Tarines en habit de cérémonie persuadent l'Evêque de Savoie, Mgr Ballot, de venir réveiller la belle endormie !

Après une bénédiction et un discours très apprécié de Mgr Ballot dans la chapelle dont les grilles se sont ouvertes en grands, la traditionnelle procession, si longtemps oubliée, a repris corps.

Guidés par leur évêque, les fidèles ont traversé les prés fleuris de Valezan jusqu'à l'église St François de Salles pour entendre la messe dont les chants dirigés par la petite Marie et sa maman étaient accompagnés par l'accordéon et le violon de la procession mais aussi par le Cor d'harmonie, le piano électronique et la clarinette !

Un grand moment qui s'est terminé par un pot très convivial offert par les organisateurs.

Un grand merci aux organisateurs, aux musiciens et aux belles en costumes !

Merci également aux nombreux participants venus des villages alentours, touristes et gens de chez nous !

Merci particulièrement à Mgr Ballot qui a pris la peine de faire le détour par Valezan pour présider cette belle fête de l'Assomption !

Souhaitons que cette belle tradition reprenne ses droits, même si on comprend que nous n'aurons pas toujours la chance qu'elle soit présidée par Mgr notre évêque !

Les photos ont été aimablement fournies par Mr Fournier, en vacances à Granier.



RENTREE DES CLASSES



17 élèves ont pris le chemin de la rentrée à Valezan le 4 septembre.

Ils étaient accueillis par Laurence Pugin-Vernay, professeure des écoles, aidée de Audrey Malaise, ATSEM.

Les services techniques de La Plagne Tarentaise ont procédé à plusieurs petits travaux pendant l'été pour améliorer les conditions d'accueil des enfants :

Changement des robinets sur le lavabo, mise en place d'un radiateur dans la pièce de sieste des petits, pose de plaques aimantées dans les classes, bancs dans la cour, lits et chaises pour accueillir les petits et également du matériel éducatif et l'acquisition de réhausseur pour la cantine.

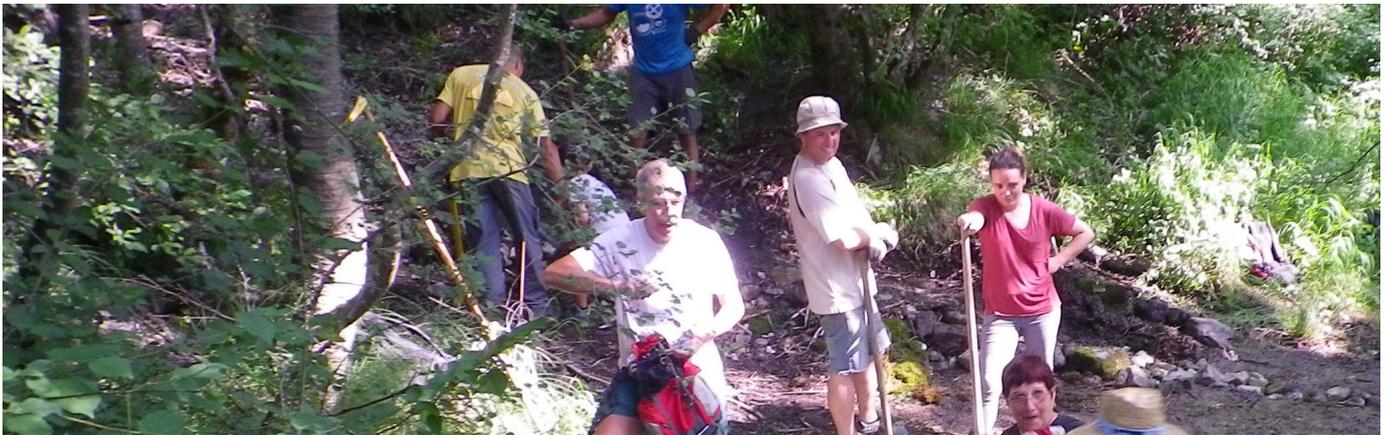
Nous souhaitons à tous une bonne rentrée scolaire.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

NAISSANCE D'UN NOUVEAU SENTIER

Au dessus du hameau de Bonconseil de Belleentre, un rocher bizarre domine la vallée... Pour bien l'observer, il faut monter vers le château d'eau et, 200 mètres plus loin, il vous dominera. Cette masse de pierre ressemble à une poupée et c'est tout naturellement le nom qui a été donné par les habitants du hameau au sentier qui passe dessous : «le sentier de la poupée».

Grâce à la volonté d'une dizaine de volontaires et une aide de la commune, ce sentier a été remis en état pendant deux journées. Vous pouvez désormais l'emprunter en toute sécurité. Sur une distance d'environ 2,5 km, sans grand dénivelé, il vous fera découvrir tout le versant sud, du col du Petit Saint Bernard jusqu'au mont Jovet ainsi que les quelques ruines au lieu-dit.



PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

Jeudi 19 octobre 2017 16h00-19h00

Vendredi 24 novembre 2017 8h30-11h30

Vendredi 15 décembre 2017 8h30-11h30

En cas d'empêchement, monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre pourra être remplacé par un adjoint.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

ANIMATION HIP-HOP / GRAFF

Dans le cadre de son exposition « Quand on est Hip Hop » empruntée à Savoie- Biblio, la bibliothèque de Macot La Plagne en collaboration avec l'association «Street Art 73) ont organisé, samedi 30 septembre, un événement autour de la culture urbaine. Au programme un atelier d'initiation au Graff et un moment danse Hip Hop pour les enfants à partir de 7 ans. Une quinzaine d'enfants ont participé avec enthousiasme et beaucoup de créativité pour produire des graffs de leurs prénoms, des personnages divers et pour apprendre les pas de base du hip hop...

Merci à Philippa, Jérémy et rémi pour cette super après-midi.



LES ÉVÈNEMENTS A VENIR

Takajouer

Après-midi jeux de société - tous âges

Samedi 18 novembre à 15h00 à la bibliothèque de Macot chef-lieu

Mercredi 13 décembre à 14h00 à la bibliothèque de La Plagne

Escape game

Panique à Poudlard

Samedi 2 decembre - 14h00

Bibliothèque de Macot chef-lieu - 8 ans et +

4 équipes de 5 personnes (enfants et adultes) tenteront de s'échapper du piège tendu par

Lord Voldemort - 2 séances d'1h00

**Places limitées - réservation auprès de Philippa ou Jérémy. - 04.79.09.73.76
ou biblio-macot@laplagnetarentaise.fr**

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi matin, les écoles des quatre communes déléguées de La Plagne Tarentaise accueillent les élèves pour une nouvelle année scolaire. Au total, plus de 320 enfants sont répartis sur tout le territoire, de la vallée à l'altitude. A Macot chef-lieu, Béatrice Pinneau est à la direction du groupe scolaire pour la deuxième année. L'école de Macot compte 121 élèves. A La Côte d'Aime, la directrice Justine Chenal a accueilli 45 enfants. A Valezan, une classe unique de 20 enfants regroupe les niveaux de la petite section de maternelle au CM2 sous la direction de Laurence Pugin-Vernay. L'école de Bonconseil et sa directrice Gabriela Pouyé proposent une classe unique de maternelle, composée de 19 enfants, de la petite à la grande section. A Bellentre, l'équipe enseignante et 20 enfants sont dirigés par Anne Mignot.

Enfin, en ce qui concerne les stations, le jeune directeur Guillaume Frey est à la tête de l'école de La Plagne. Pour l'intersaison, 68 élèves suivent les cours dans quatre

classes. A l'école de Montchavin, la même équipe enseignante que l'an passé, sous la houlette de son directeur Ferdinand Benoît, retrouve 31 enfants, répartis sur deux classes, de la moyenne section de maternelle au CM2. Traditionnellement, ces deux écoles, rattachées au domaine skiable de La Grande Plagne, voient leurs effectifs doubler voire tripler après les vacances de La Toussaint, à l'approche de la saison d'hiver.



LA PLAGNE

PUMPTRACK

Rappel, la pumptrack de Plagne Bellecote est ouverte tout l'automne. Trois magnifiques parcours vous attendent : initiation (300 m², longueur 50m) et sensation sur deux pistes niveaux bleu et rouge (1000 m², longueur 200m). Les amateurs de sensations de tous les âges et de tous les niveaux, pourront ainsi découvrir ce nouveau terrain de jeu en VTT, BMX, trottinette, skateboard, roller ou draineuse. En accès libre.



VIA FERRATA

La commune de La Plagne Tarentaise vous informe que la via ferrata des bourtes sera fermée pour la saison hivernale à partir du jeudi 19 octobre 2017.



TRAVAUX DOMAINE SKIABLE

Remontées Mécaniques

- **Télésièges fixe Carroley et TSF Crozats** : démontés et évacués
- **Télésiège débrayable des Crozats** : le montage des gares G1 et G2 est en cours. L'héliportage de la ligne a été effectué le 12 août et cette dernière est en cours de mise en place. La construction du bâtiment intégrant la gare G2 est en cours. Le déroulage du câble se fera courant octobre
- **Tapis Plan Bois** : 70 % des travaux ont été effectués. Ce tapis, remplaçant le petit TK Plan Bois est donc en cours d'assemblage et montage par les équipes de la société d'Aménagement de La Plagne.
- **Funiplagne** : modification de la motorisation
- **Télésiège du Chalet de Bellecôte** : remplacement des suspentes
- **Télésiège des Blanchets, Carella, TC Lac Noir, Télésiège fixe du Glacier** : En grande inspection
- **Téléski de Plan Bois**
Le défrichage a été effectué et le terrassement est en cours. Le génie civil est prévu semaine 37, et le montage dans la foulée.

- **Téléski du Col de Forcle**

Le téléski du Col de Forcle 2 a été démonté et évacué.

Concernant le Téléski Col de Forcle 1, le montage de la gare est en cours, le génie civil venant d'être terminé. Le remplacement de la motorisation et de l'armoire de commande est prévu.

- **Tapis de l'Ange** : Les terrassements sont en cours. Son positionnement est maintenant figé, en respectant les différentes contraintes (zones humides, flore protégée, périmètre rapproché de captage d'eau...).

Pistes (travaux effectués par la pelle et tracteur)

- Reprises des pistes suivantes :
 - Carina : reprise intégrale du mur
 - Cornegidouille : reprise et enrochement de l'arrivée
 - Pavane : reprise de la piste entre Aime La Plagne et Plagne Centre
 - Enrochement sur accès Lovatière
 - Reprofilage Capella
 - Reprise de la piste des Bois
 - Travaux au sommet du col de Forclaz
 - Reprises de cunettes, drainage, concassage, épierreage de pistes avec un nouvel outil en test
- **Divers pistes**
 - Installation de panneaux d'entrée de pistes (17)
 - Barrières à vent
 - Engazonnement et paillage
 - Pose de filets avec bastingage (départ TS Adrets)

Neige de culture

- Piste de Carroley : finition des tranchées et pose des regards
- Piste des Barrières : idem
- Plan bois : les travaux débutent début septembre
- Belle-Plagne : positionnement de canons depuis le restaurant Arpette pour retour Belle-Plagne (sur route et retour vers les premiers bâtiments) + haut du TK tyrolien.
- Bufette : début des travaux en octobre

Points de vente

Après le test concluant de Plagne Soleil, les vitres vont être retirées sur les points de vente de Plagne Centre, Bellecôte et Plagne Villages.

Le point de vente de Belle-Plagne est en cours de modification : un point de vente nouvelle génération sera mis en place cet hiver.

Divers

- Modification de l'ensemble des webcams du domaine avec installation d'un nouveau point sur le glacier.
- Accent porté cette saison sur les toilettes publiques
 - Aménagement de toilettes au Fornelet
 - Construction de toilettes en G2 Crozats
 - Reconstruction de toilettes neuves au Col de l'Arpette
 - Rafraîchissement (coup de peps et de modernité) des toilettes sommet du Funiplagne, Roche de Mio, Lac Noir)



Conférence 20 octobre 2017

salle polyvalente de Macot chef lieu
organisée par l'association des Vergers de Macot
Conférence de Dédé le jardinier
Thème : «l'intelligence végétale»
«les plantes n'ont pas de cerveau, pas de système nerveux... elles ne bougent pas et ne réagissent pas... en êtes-vous sûrs ? Dédé le Jardinier présente quelques découvertes, plus ou moins récentes, qui vont bousculer notre opinion sur le monde végétal »

Portraits d'habitants

La Maison des Arts des Versants d'Aime cherche des bénévoles pour se faire tirer le portrait. En vue de l'exposition « Portraits d'habitants » qui débutera le 12 janvier 2018, le photographe François Aubonnet va partir à la rencontre des habitants de la Communauté de communes des Versants d'Aime pour réaliser leur portrait.

La Maison des Arts vous invite donc, si vous souhaitez enrichir l'exposition et que vous habitez à Aime-La-Plagne, La Plagne Tarentaise, Landry ou encore Peisey-Nancroix, à contacter le 0479554027 ou à envoyer un mail à lamaisondesarts@versantsdaime.fr.

L'incontournable concert 27 octobre 2017

Les chrétiens des Alpes

Ode à la supercherie et aux traditions de nos montagnes, les Chrétiens des Alpes maîtrisent rock'n'roll et musette dans un style qui oscille entre débilité et génie. Salle de spectacle et de cinéma d'Aime
Tarif : 12€

Tarif Réduit : 9€ (moins de 16 ans)

Mois du film documentaire

Le mois du film documentaire revient sur la commune de la Plagne Tarentaise.

04 novembre 2017 à 18h30

Bibliothèque de Macot chef-lieu
Un film documentaire sur la vie des nomades tibétains suivie d'un repas partagé (chacun apporte son plat).

Information : bibliothèque Macot chef lieu - 04.79.09.73.76

Nouveau site internet La Plagne Tarentaise

Le nouveau site internet de la commune de La Plagne Tarentaise est en ligne depuis le 03 octobre 2017.

Toutes les informations et actualités des quatre communes déléguées sont disponibles sur un seul et même site.
Une commune - une adresse :

www.laplagne-tarentaise.fr

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr - Téléphone : 01 49 55 82 22

Liste électorale

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 29 décembre 2017 inclus dans les mairies déléguées de la commune aux heures d'ouverture du public. **Une permanence se tiendra également, pour toute la commune de La Plagne Tarentaise, à la mairie de Macot chef lieu le samedi 30 décembre 2017 de 10h00 à 12h00.** Pièces à produire : carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les mairies des communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau de vote.

Compte rendu du conseil municipal - le recevoir par email c'est simple !

Le compte rendu du conseil municipal de La Plagne Tarentaise n'étant plus distribué par la poste, il vous est possible de le recevoir directement sur votre boîte email. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire soit dans la mairie de votre commune, soit auprès du service communication à l'email suivant : com@laplagnetarentaise.fr Des exemplaires sont également disponibles dans les mairies.

Vous pouvez également le télécharger sur le site de la Plagne Tarentaise : www.laplagne-tarentaise.fr.